

REGLEMENT DU JEU CLUB MED

« LE GRAND NOËL CLUB MED »

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

La société CLUB MED SAS, ci-après « l'Organisateur », société par actions simplifiée au capital de 149 704 804 euros, dont le siège social est situé 11 rue de Cambrai 75957 Paris Cedex 19, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 185 684, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 04/12/23 (10h00) au 17/12/2023 (23h59) (GMT Paris) (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu est régi par le présent règlement (ci-après, le « Règlement ») disponible sur le Site pendant toute la durée du Jeu, et qui pourra être modifié à tout moment par voie d'avenant, mis à la disposition du public et des participants dans les mêmes conditions que le Règlement.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité et le respect de ses dispositions.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France, Espagne ou Angleterre à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur son adresse e-mail valide.

2.2 Données des participants

Les données personnelles des participants (ci-après « Données ») recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont destinées à Club Med®, responsable du traitement pour l'organisation du Jeu et, le cas échéant, l'attribution de ses gains, et à ses partenaires, Babolat, Rossignol et Sothys Paris responsables de leurs propres traitements, pour la seule finalité d'attribution de leur gain.

Les Données sont conservées uniquement jusqu'à trois mois après la fin du jeu-concours.

Dans tous les cas, le participant dispose de droits d'accès, de rectification, de solliciter l'effacement et/ou la portabilité de ses Données et, en cas de motifs légitimes, d'un droit d'opposition à leur traitement ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort en cas de décès qu'il peut exercer auprès de

Club Med - Service Relation Clients, 11 rue de Cambrai 75019, Paris Cedex

En joignant copie d'un justificatif d'identité à sa demande écrite. En cas d'opposition du participant à la collecte, l'enregistrement ou le transfert, y compris à l'étranger, de ses Données, sa participation au Jeu ne pourra pas être prise en compte.

En cas de réclamation, le participant peut s'adresser à l'autorité de contrôle et/ou au Délégué à la

Protection des Données de Club Med à l'adresse dpo@clubmed.com.

En cas d'acceptation par le participant d'une inscription sur une liste de diffusion commerciale, ses données personnelles pourront être traitées à des fins commerciales par Club Med en application de sa politique de confidentialité, et, si cela a été accepté par le participant, transmises aux partenaires de Club Med, Babolat, Rossignol et Sothys Paris, qui seront responsables de leurs propres traitements.

En tout état de cause, l'inscription sur la liste de diffusion commerciale n'est pas obligatoire à la participation au jeu-concours.

Chaque participant est invité à consulter la charte protection des données de Club Med® sur www.clubmed.fr pour disposer d'une information plus complète sur le traitement de ses Données.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné la dotation en contravention avec le Règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le Règlement, la dotation ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires, concernant notamment leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation, pour s'assurer du respect du Règlement et écarter toutes participations frauduleuses. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse notamment entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Chaque personne physique ne peut participer qu'une seule fois par jour, en créant un seul et unique compte de joueur, identifiable à ses nom, prénom et numéro de téléphone.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne physique.

ARTICLE 3. MECANIQUE DU JEU

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Remplir le formulaire d'entrée : Civilité, nom, prénom, email, téléphone
- Jouer au mini-jeu en cliquant sur l'étoile filante

Si le participant gagne à l'instant gagnant, il devra compléter le formulaire en renseignant son adresse postale afin de recevoir son gain.

Si le participant perd à l'instant gagnant, il recevra un lot de consolation par email.

Tous les participants au jeu concours font automatiquement partie du grand tirage au sort final.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants :

Pour l'instant gagnant :

Dotations offertes par le Club Med :

- 6 Sacs Cabas voile recyclée bleu d'une valeur unitaire de 139,00€ PVP
- 6 Sacs Cabas voile recyclée jaune d'une valeur unitaire de 139,00€ PVP
- 5 Trousses 26 cm bleu mantra "je peux pas j'ai Club Med" d'une valeur unitaire de 55,00€ PVP
- 3 Trousses 32 cm bleu d'une valeur unitaire de 59,00€ PVP
- 1 Trousse 26 cm jaune d'une valeur unitaire de 55,00€ PVP
- 2 Trousses 32 cm jaune mantra "fresh air freedom & you" d'une valeur unitaire de 59,00€ PVP
- 9 Codes promo d'une valeur de 35€ valables sur la catégorie de produits "Affiches", sur la boutique <https://boutique.clubmed.fr/> (hors frais de port)

Dotations offertes par Babolat :

- 60 Sac à dos classique d'une valeur unitaire de 34,95€ PVP
- 30 Sac à dos Pure Aero d'une valeur unitaire de 74,95€ PVP
- 30 Serviette d'une valeur unitaire de 22,00€ PVP
- 36 Porte-clés mini sac Rafa d'une valeur unitaire de 14,95€ PVP

Dotations offertes par Rossignol :

- 18 Bons d'achat d'une valeur unitaire de 50,00€PVP valable dès 100€ d'achat, sur les articles non remisés uniquement, jusqu'au 31 mars 2024.
- 1 Sac en toile d'une valeur unitaire de 130,00€ PVP
- 1 Sac Commuter d'une valeur unitaire de 120,00€ PVP
- 1 Veste homme Opside d'une valeur unitaire de 245,00€ PVP
- 1 Veste femme Opside d'une valeur unitaire de 225,00€ PVP

Dotations offertes par Sothys Paris:

- 12 Coffrets visage : Crème équilibrante nutrition riche + Sérum SOS relipidant d'une valeur unitaire de 87,50€ PVP
- 12 Coffrets Corps Indonésie ancestrale™: Cire de gommage corps + Eau de senteur - corps et cheveux d'une valeur unitaire de 55,00€ PVP
- 12 coffrets : Lait hydra-nourrissant 400ml + Mousse de douche Sensations orientales d'une valeur unitaire de 34,00€ PVP
- 12 Sérums énergisant intégral Detox Energie™ d'une valeur unitaire de 87,50€ PVP
- 12 Crèmes jeunesse dépolluante Detox Energie™ d'une valeur unitaire de 83,00€ PVP
- 12 Fluides hydratant jeunesse Eden Park x Sothys d'une valeur unitaire de 46,00€ PVP
- 12 Gommages corps ressourçant Hanakasumi™ d'une valeur unitaire de 41,50€ PVP

Lots de consolation :

- 20% sur les chaussures, textiles et accessoires textiles Babolat valable une seule fois jusqu'au 31 Décembre 2023 sur la France, l'Espagne et l'Angleterre.
- 15% sur leur prochaine commande Rossignol valable jusqu'au 31 janvier 2024 (Des exclusions s'appliquent, y compris, mais sans s'y limiter, les vélos, pré-lancements et les produits Outlet. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre promotion, à l'exception des produits 2nd choice).
- 20% sur tous les produits Sothys® disponibles sur les e-boutiques des instituts partenaires Sothys recensés sur le site www.sothys.fr; code promotionnel valable une seule fois par personne, du 17 décembre 2023 au 31 janvier 2024

Pour le tirage au sort final :

- 1 séjour Club Med pour 2 personnes*
- 1 pack de ski Homme (Veste, pantalon, skis et chaussures) d'une valeur de 2500,00€
- 1 pack de ski Femme (Veste, pantalon, skis et chaussures) d'une valeur de 2500,00€
- 1 pack équipement tennis (Raquette, sac, chaussures, vêtements et accessoires) d'une valeur de 700,00€
- 1 pack équipement padel (Raquette, sac, chaussures, vêtements et accessoires) d'une valeur de 700,00€
- 2 Crèmes 128 Sothys® (Crème luxe en pot de porcelaine Bernardaud) d'une valeur unitaire de 525,00€

*** Comment en bénéficier ?**

Comment vous inscrire ?

- Votre inscription doit se faire au plus tôt deux mois avant la date du départ.
- Votre séjour doit avoir lieu en dehors des vacances scolaires toutes zones confondues de France, de Belgique et de Suisse.
- Transmettez votre demande par courriel à l'adresse suivante : bons.gratuits@clubmed.com
- Rappelez impérativement la référence de votre bon gratuit (en haut à droite du bon gratuit). Si vous souhaitez inscrire plus de deux personnes et/ou faire un ajout de service, reportez-vous au Cahier des prix en vigueur à la date de la réservation.
- Indiquez votre numéro de carte de crédit, sa date de validité, ainsi que le nom et le prénom du titulaire.
- L'original du bon dûment rempli est à adresser impérativement à l'adresse suivante : Club Med SAS – Service Support Commercial France (Bons gratuits) - 11, rue de Cambrai 75019 PARIS

Si votre demande est acceptée :

Si votre demande est acceptée, vous recevrez un message de confirmation, et le contrat de vente sera adressé à l'adresse communiquée.

Certains de nos Resorts gérés en management ne peuvent pas être proposés en gratuité. Il s'agit des Resorts suivants : Bodrum, Palmyre, Les Boucaniers, Trancoso, Bintan, Guilin et Yabuli, les villas d'Albion et Kani, les chalets de Valmorel et Samoens.

Si votre demande est refusée :

Le Club prend contact avec le gagnant et fait une contre-proposition.

Pour toute information pratique relative à votre séjour nous vous remercions de bien vouloir contacter votre Agence.

Conditions de l'offre :

Ce séjour s'entend aux conditions particulières de cette offre puis aux conditions générales ou particulières de vente telles que figurant dans les brochures et sur le site Internet du Club Med. En cas de contradiction entre ces dernières et les conditions de la présente offre, les conditions de la présente offre prévaudront.

Conditions particulières de l'offre :

- Chaque inscription est soumise à une étude systématique de la disponibilité du séjour dans le Resort et aux dates demandées par le gagnant. Dans l'hypothèse où le Resort ou les dates demandées ne seraient pas disponibles, Club Med SAS proposera au gagnant, en fonction des disponibilités, des prestations de substitution (changement de date sur le même Resort ou changement de Resort à la même date ou changement de date et de Resort).
- Si, avant le départ, Club Med SAS est amené à annuler purement et simplement le séjour du gagnant et ce pour quelque raison que ce soit dans les conditions prévues dans ses conditions générales de vente applicables au séjour concerné, il sera proposé à celui-ci, hors hypothèses exonératoires de force majeure, des prestations de substitution. L'annulation de son séjour ainsi que les nouveaux choix proposés en remplacement seront portées à la connaissance du gagnant par le Club par téléphone et/ou par tout autre moyen à la disposition de ce dernier. Cette annulation ne pourra ouvrir d'autres droits que ceux précités (prestations de substitution), aucun remboursement du forfait ni aucune indemnité ne pouvant intervenir du fait de cette annulation.
- Cette offre ne comprend pas, au titre du forfait séjour, les prestations et/ou activités mentionnées dans nos brochures du Club Med SAS comme étant en supplément (exemple : excursions, certains alcools forts, spiritueux, vins et Champagne, carte touristique, visas, matériel de ski, transferts, etc.)
- Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'annulation de votre part, votre séjour ne pourra pas être reporté et sera définitivement perdu (sauf dérogation particulière).
- Nous attirons également votre attention sur le fait que la date de départ, la destination choisie et les noms des participants sont fermes et définitifs dès lors que l'inscription est acceptée par Club Med SAS. Aucune modification de date de départ et/ou de destination et/ou noms des participants de la part du gagnant ne sera acceptée une fois l'inscription effectuée (sauf dérogation particulière).
- L'inscription par le gagnant emporte acceptation, sans réserve, de sa part et de tout accompagnateur le cas échéant, des conditions générales de vente et des conditions particulières en vigueur applicables figurant dans les brochures et sur le site Internet du Club. Ce bon ne peut être cédé à titre gratuit, sauf dérogation particulière.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des deux cent quatre-vingt-quatorze (294) gagnants s'effectuera sur toute la durée du jeu par un algorithme de désignation aléatoire, parmi les participants ayant rempli intégralement le formulaire et joué au mini-jeu.

Tous les perdants à l'instant gagnant recevront un lot de consolation à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation.

La désignation des sept (7) gagnants au tirage au sort s'effectuera parmi les participants ayant rempli intégralement le formulaire et joué au mini-jeu, le 18/12/2023 matin.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation et de la validité de leur participation / de son respect du Règlement, et seront contactés par l'Organisateur par email ou téléphone à l'adresse qu'ils auront indiquée en participant au Jeu.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable du défaut d'information des gagnants sur leur désignation comme tel du fait de la fourniture par les gagnants de coordonnées illisibles, erronées, incomplètes ou invalides pour toute autre raison. Il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées des gagnants afin de s'assurer de l'effectivité de cette information.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute panne technique qui ne serait pas de son fait empêchant la réception de la notification de victoire. Dans ce cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucun autre lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6. REMISE DES LOTS

Les lots gagnés à l'instant gagnant ou au tirage au sort final seront envoyés par chacune des sociétés partenaire, au gagnant concerné, par courrier postal la semaine du 18 décembre, à l'adresse qu'il aura indiquée dans le formulaire de participation au Jeu.

Les lots de consolation seront adressés par email à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation.

L'Organisateur et les sociétés partenaires ne pourront pas être tenues responsables d'un éventuel défaut de La Poste en cas de courrier non réceptionné par un ou plusieurs gagnants. Dans ce cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucun autre lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que sa participation ne respectait pas le règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires, concernant notamment leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation, pour s'assurer du respect du Règlement et écarter toutes participations frauduleuses. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse notamment entraînera l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 7. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Aucune demande de remboursement éventuelle des frais de participation adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun

frais ou débours spécifique. Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée par courrier à l'adresse de l'Organisateur dans les quinze (15) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Le cas échéant, le public et les participants en seront informés directement sur le Site, notamment par avenant au Règlement.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites et risques d'Internet. Il appartient à chaque participant de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et, dans ces conditions, la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité de chaque participant. Aussi, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant les participations ou de toute autre atteinte liée à leur utilisation.

L'Organisateur ou ses prestataires déclinent toute responsabilité dans le cas où le Site serait ponctuellement indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne leur serait pas imputable, ou dans le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne leur serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Toute fraude ou non-respect du Règlement pourra donner lieu, pour son auteur, à l'exclusion du Jeu, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires appropriées.

ARTICLE 9. LITIGES

Le Jeu, le Site et le Règlement sont soumis au droit français. Toute réclamation relative au Jeu et/ou au Règlement devra être formulée par écrit à l'Organisateur à l'adresse suivante : Club Med - Service Relation Clients, 11 rue de Cambrai 75019, Paris Cedex. Aucune demande ne sera traitée

téléphoniquement.

Aucune réclamation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture du Jeu, en ce compris la date d'annonce du gagnant.

LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT ENTRE ELLES DANS LE CADRE DU JEU OU A L'OCCASION DE L'INTERPRÉTATION OU L'EXÉCUTION DU REGLEMENT.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.